

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2022-27

En exercice 18

Présents 15

Votants 17

Séance du 27 juin 2022

Date de la Convocation

20/06/2022

Date de l'affichage

20/06/2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le vingt-sept juin,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Fibre : propositions emplacement
des sous-répartiteurs optiques
à Vincelles, Vercia et Bonnaud

Présents : : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,
Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie
DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly
GUICHARD, Valérie JUNG, Anthony LAINE, Jean-Louis ROCHET, Irène
ROUCHE.

Absents : Christopher HAUBRUGE, Claudine MARCHAND (donne pouvoir à
Catherine FOURNIER), Isabelle PACOU (donne pouvoir à Brigitte MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire expose que dans le cadre du programme d'aménagement numérique porté par le Département du Jura et les EPCI, la société CIRCET France a été mandatée par l'opérateur d'infrastructures afin de procéder aux études et aux travaux de déploiement de la fibre optique sur notre commune. Trois armoires de rue SRO (Sous-Répartiteur Optique) sont nécessaires sur Val-Sonnnette. Un SRO peut desservir jusqu'à 800 foyers.

La société CIRCET propose les implantations suivantes, sachant que l'aspect technique reste à valider :

Le SRO-39-171/265B Vincelles serait implanté Route de Rotalier, sur D44, sur la parcelle communale ZH 177 lieu-dit « Aux Trembles », de couleur vert sapin ;

Le SRO-39-171-265 Vercia serait implanté Rue du 19 Mars, sur D315E1, sur la parcelle communale D 262 lieu-dit « Au Village », de couleur ivoire et placé sur la façade nord-est du garage communal ;

Le SRO-39-171-266 Bonnaud serait implanté rue Principale, sur D44, sur la parcelle communale ZC32 lieu-dit « Au Village », de couleur ivoire et placé sur la façade nord de l'abri bus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE les emplacements des trois armoires SRO ;

DEMANDE à ce que soit étudié concernant le SRO-39-171-266 Bonnaud une implantation sur la façade est de l'abri bus ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 27/06/2022

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

